



Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 novembre 2021

n° 145-21

Objet : RS - Approbation de l'avenant 2021 n° 3 à la convention de délégation des aides à la pierre en matière de logement entre Grand Chambéry et l'Agence nationale de l'habitat

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Corine Wolff à Michel Dyen

- conseillers excusés : 15

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 novembre 2021

délibération n° 145-21

objet **RS - Approbation de l'avenant 2021 n° 3 à la convention de délégation des aides à la pierre en matière de logement entre Grand Chambéry et l'Agence nationale de l'habitat**

Philippe Gamen en l'absence de Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2009, Grand Chambéry est délégataire des aides à la pierre pour la mise en œuvre de sa compétence habitat.

Dans ce cadre, la convention de délégation a été renouvelée pour six ans le 3 juin 2015 et prorogée d'un an pour l'année 2021. Elle prévoit que Grand Chambéry est chargé, pour le compte de l'Etat et de l'Anah, d'attribuer les aides publiques à la construction et à la rénovation de logements.

Cette délégation concerne l'habitat public (logements locatifs sociaux) et l'habitat privé rénové avec des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Un avenant avec l'Etat ainsi qu'un avenant avec l'Anah ont été signés en début d'année 2021 pour fixer les objectifs quantitatifs et l'enveloppe de crédits.

Pour 2021, la dotation prévisionnelle de l'Etat destinée au parc public est fixée à 1 800 517 €. Elle comprend :

- une enveloppe prévisionnelle des droits à engagement de l'Etat de 1 292 720 € mobilisable pour le développement de l'offre nouvelle de logements sociaux dont 171 581 € de reliquats disponibles auprès du délégataire, au titre des droits à engagements 2015-2020 qui restent mobilisables pour le développement de l'offre nouvelle de logements sociaux. L'enveloppe prévisionnelle de droits à engagement 2021 au titre de l'offre nouvelle est donc de 1 121 139 €,
- une enveloppe prévisionnelle des droits à engagement de l'Etat de 111 840 € visant à octroyer la subvention PLAI adapté prévue à l'article R.331-25-1 du code de la construction et de l'habitation,
- une enveloppe prévisionnelle des droits à engagement de l'Etat de 395 957 € dont 177 959 € en tranche complémentaire dans le cadre du Plan de relance pour le volet de rénovation énergétique et de réhabilitation lourde des logements sociaux qui a permis de financer deux opérations :
 - o « La Favorite, Françoise Dolto », 54 logements, à Chambéry par Cristal Habitat,
 - o « La Condemine », 5 logements, à Puygros par l'OPAC de la Savoie.

Des crédits complémentaires d'un montant de 3 748 700 € ont pu être accordés, en outre, pour l'opération de Cristal Habitat (quartier du Piochet à Chambéry, 244 logements) dans le cadre de l'appel à projets national MassiRéno pour la massification de la rénovation exemplaire du parc locatif social.

Enfin, suite à des redéploiements de crédits, une troisième dotation a été attribuée pour le territoire de Grand Chambéry d'un montant de 957 751 € qui permettra d'accompagner la réhabilitation de l'opération « Le Corbelet », 50 logements, à Jacob-Bellecombette par Cristal Habitat. Il convient d'inscrire ce montant dans le présent avenant.

Vu le code de la construction et de l'habitation, et en particulier ses articles L.301-5-1 et suivants,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n° 188-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 ajustant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'approbation des avenants aux conventions conclues pour la délégation des aides à la pierre de l'Etat,

Vu décision n° 016-21 du Bureau du 11 février 2021 approuvant l'avenant de prorogation à la convention de délégation des aides à la pierre en matière de logement,

Vu la décision n° 055-21 du Bureau du 15 avril 2021 approuvant l'avenant 2021 à la convention de délégation des aides à la pierre en matière de logement et à la convention de gestion des aides à l'habitat privé entre Grand Chambéry et l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la décision n° 108-21 du 24 juin 2021 approuvant l'avenant n° 2 à la convention de délégation des aides à la pierre en matière de logement,

Vu la convention de délégation de compétence signée le 3 juin 2015 conclue entre Grand Chambéry et l'Etat, en application de l'article L.301-5-1 du code de la construction et de l'habitation et ses avenants,

Vu la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé entre Grand Chambéry et l'Agence de l'habitat signée le 4 juin 2015, et ses avenants,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la troisième dotation de 957 751 € dans le cadre du Plan de relance,

Article 2 : **approuve** l'avenant 2021 n° 3 à la convention de délégation des aides à la pierre, ci-joint,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents à intervenir,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 145-21

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant 2021 n° 3 à la convention de délégation des aides à la pierre en matière de logement entre Grand Chambéry et l'Agence nationale de l'habitat
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)
Date de l'acte :	15 novembre 2021
Annexe(s) :	annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H26191H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26191H1

Date de transmission en Préfecture :	16 novembre 2021
Date de réception en Préfecture :	16 novembre 2021
Période d'affichage :	du au